

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC



[2026-048] DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TEMPÊTE

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 25 septembre 2026.

Présents : Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Marc BERENGUER, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Brigitte FABLET DEMAISAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Excusés : Pascal TAMISIER, Wendy LANTRIN (pouvoir à Isabelle BRÉHÉLIN).

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
11	9	6	1	10

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD.

VU la proposition d'Enedis relative à la mise à jour de son réseau de référents tempêtes au sein des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de désigner un référent tempête afin d'assurer le lien avec Enedis en cas d'évènement climatique affectant le réseau électrique

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la tempête Ciaran survenue en 2023, Enedis a proposé la mise en place d'un réseau de référents tempêtes afin de faciliter les échanges avec les communes en cas d'évènement climatique.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, Enedis procède à la mise à jour de ce réseau et invite la commune à désigner son référent.

Le référent tempête aura notamment pour rôle de transmettre à Enedis les informations utiles sur la situation observée dans la commune, de signaler les situations particulières, de faciliter les interventions de dépannage et de relayer auprès des usagers les informations et consignes de sécurité communiquées par Enedis.

Après délibération, le conseil municipal :

- DÉSIGNE Monsieur Fabien CARO en qualité de référent tempête auprès d'Enedis pour la commune de Billio

- DÉSIGNE Monsieur Marc BERENGUER en qualité de suppléant, qui pourra être contacté en cas d’absence du référent tempête

Pour	10
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/



Mairie
1 rue de la Fontaine - 56420 BILLIO
Tél. 02 97 42 28 18 - mairie.billio@wanadoo.fr

Le Maire de Billio,
Isabelle BRÉHÉLIN

Le secrétaire de séance,
Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD